

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2022

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8

L'an deux mille ving-deux, le 15 septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine MARTIN-FERRÉ, Maire, en session ordinaire.

Date de la Convocation : 6 septembre 2022

Date d’Affichage : 15 septembre 2022

Présents : MARTIN-FERRE Nadine – GIRAUD Marc – CHAMPION Kalyne – GAUTHIER Clarisse – LAMY Anthony – PESCHE Nicole – PIAU Valérie – DESMONTILS Olivier

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : JULLIOT Alexandre – PAILLARD Alain

Non excusé :

Secrétaire : GAUTHIER Clarisse

Délibération n° 20220915-01 A

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON – RAPPORT D’ACTIVITE 2021

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 approuvant le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2021 au maire, en date du 13 juin 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

⇒ **ÉMET** un avis favorable.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 16 septembre 2022,

Le Maire,

Nadine MARTIN-FERRÉ

